

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

PROCÈS-VERBAL

Ouverture de la séance

La séance s'ouvre à 13 h 30 le dimanche 18 août 2002, à l'hôtel Explorer de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, avec Arthur L. Close, c.r. en qualité de président et Claudette N. Racette, à titre de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux commissaires et aux invités de la 84^e Conférence annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Il salue de façon particulièrement chaleureuse les personnes dont c'est la première participation et mentionne qu'il s'agit de la troisième rencontre de la CHLC à Yellowknife et que c'est un vif plaisir de se retrouver ici.

Présentation des membres du Comité exécutif

Le président présente les membres du Comité exécutif : Glen Abbott, c.r., vice-président, Earl Fruchtman, président sortant, Susan Amrud, c.r., présidente, Section du droit civil, Rob Finlayson, président, Section du droit pénal, Claudette Racette, directrice exécutive, Brian Greer, c.r., membre absent et président de la Section de rédaction, et lui-même Arthur Close, c.r., président de la Conférence.

Puis il présente la nouvelle présidente du Comité directeur de la Stratégie sur le droit commercial, Jennifer Babe, et la coordonnatrice nationale de la Stratégie sur le droit commercial, Héléne Yaremko-Jarvis.

Présentation des commissaires

Le commissaire principal de chaque administration présente les membres de sa délégation.

Présentation des délégués de la NCCUSL

Le président présente son homologue de la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws (NCCUSL), King Burnett, et sa femme Esther. Il le remercie de l'accueil fantastique qu'il leur a réservé, à lui-même et à Susan Amrud, à la conférence américaine tenue à Tucson. Puis il présente le coprésident du Comité conjoint sur la coopération entre la CHLC et la NCCUSL, Jeremiah Marsh, et sa femme Marietta. La présence de Jeremiah et de Marietta à la conférence cette année a une portée spéciale, car ils font maintenant partie de la Conférence depuis un cycle complet de réunions.

Mot de bienvenue de l'administration hôte

Au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Margo Nightingale souhaite la bienvenue à Yellowknife aux délégués et à leurs invités. Elle affirme que c'est un vif plaisir d'accueillir chacun et que les membres du Comité organisateur ont trouvé agréable la planification de la conférence. Ils espèrent pouvoir offrir aux délégués une conférence qui leur fasse goûter certains lieux, sons et saveurs du Nord, et cela, dès aujourd'hui avec les tambours de Dettah, à la cérémonie d'ouverture. Ils sont très heureux d'avoir pu partager une partie de cette tradition avec les délégués. Elle énumère ensuite les activités mondaines de la semaine, prônant la tenue décontractée pour chacune. Elle remercie le ministère de la Justice des T. N.-O., le Barreau des T. N.-O. et la section des T. N.-O. de l'Association du Barreau canadien pour leur appui à l'égard de plusieurs de ces activités mondaines.

Margo remercie ensuite de façon spéciale Dawn McGinnes dont l'aide apportée au Comité organisateur a été absolument essentielle pour tous les arrangements de la semaine. Dawn sera à la disposition des délégués tout au long de la conférence pour les aider du mieux qu'elle pourra.

Le président remercie Margo de ses propos gentils. Il la remercie aussi, elle et les membres du Comité organisateur, des merveilleux arrangements qu'ils ont prévus pour la conférence.

Rapport du président

Le président fait ensuite lecture du rapport suivant.

< Ce fut pour moi une année intéressante. À mes yeux, elle a été très active et exigeante. La question probablement la plus importante que l'ensemble de la Conférence et moi avons eu à régler est celle du renouvellement du financement de la Stratégie sur le droit commercial. Ceux qui sont avec nous depuis un moment savent que notre financement initial était pour une période de deux ans se terminant le 31 mars. Les démarches pour le renouveler, amorcées il y a pas mal plus d'un an, ont débuté sur une note de grand optimisme et d'attentes élevées. Mais les événements du 11 septembre et le recul économique qui s'en est suivi ont anéanti cet optimisme et ces attentes.

C'est donc pendant une période de grande incertitude que nous avons élaboré nos propositions en vue de renouveler le financement de la Stratégie sur le droit commercial. Nous avons fait plusieurs versions de nos propositions et ce n'est qu'en janvier que nous avons pu y mettre la dernière main. Durant cette période, on s'est employé à obtenir l'appui des sous-ministres de tous les gouvernements participants pour la proposition et le renouvellement du financement. À cet égard, je tiens à reconnaître le rôle central joué par Doug Moen, c.r., dans les appuis qu'il a obtenus en faveur de la reconduction de la Stratégie et à lui rendre hommage pour le soutien obtenu à cet égard. En fin de journée, presque tous les gouvernements participants avaient rehaussé leur niveau de soutien à la Stratégie ce qui, à mon avis, témoigne de la qualité de la Stratégie, mais également des puissants efforts déployés en notre nom par Doug.

Le plus important donateur de la Stratégie est le gouvernement du Canada, Justice et Industrie Canada en partageant le poids. Il aura fallu plus de temps que ce que moi et les autres prévoyions pour mettre la dernière main aux mécanismes de financement avec le gouvernement fédéral. En fait, il y a près d'un mois, nous n'avions encore aucun accord officiel de signé, ni de fonds prévus dans un tel accord. Cela laissait environ quatre mois où nous étions privés de la participation de notre principal bailleur de fonds. Ce qui a vraiment sauvé la Stratégie durant cette période, ce furent les contributions que les provinces ont versées en temps opportun. Cela nous a procuré l'aide temporaire dont nous avons besoin pour maintenir la Stratégie sans en ralentir sérieusement l'élan. Je remercie les provinces et les territoires d'avoir réagi aussi rapidement. Leur travail a été vraiment fantastique. Je leur lève mon chapeau, ainsi qu'à Justice Canada, pour avoir finalement dénoué les cordons de la bourse. La situation est maintenant stabilisée.

La prochaine question est celle de savoir où en est la Stratégie sur le droit commercial. Pour le financement, nous avons un engagement de trois ans, ce qui nous mène au 31 mars 2005. Sur le plan des recettes, l'accord de financement prévoit chaque année des versements au comptant de 250 000 \$ du gouvernement fédéral et de 41 500 \$ des provinces et des territoires, pour un total annuel de quelque 291 000 \$ pour les trois prochaines années de la Stratégie. L'accord reconnaît en outre l'apport en nature très précieux des provinces, des territoires et des autres organismes participants tels ceux voués à la réforme du droit. Cet apport est fourni sous forme de compétence en rédaction et de traduction. Soit dit en passant, je me dois de mentionner l'aide nettement supérieure qui nous a été fournie pour la traduction des documents de la Conférence cette année. L'apport en nature que nous recevons est très réel et concret, tout comme celui des organismes participants qui mettent leur personnel à notre disposition pour travailler à la Stratégie. Tout cela est reconnu dans l'entente de financement qui a été conclue.

Le volet dépenses de la Stratégie sur le droit commercial repose sur un budget qui faisait partie de notre proposition de budget et, finalement, de l'accord avec Ottawa. Il comprend trois catégories. La première regroupe les activités centrales qui visent surtout à soutenir le Comité directeur de la Stratégie et ses travaux. La deuxième est le bureau du coordonnateur national qui assure la poursuite du bon travail d'Hélène. La troisième est le travail sur les projets mêmes. Le budget prévu chaque année pour ceux-ci comprend des fonds pour six projets différents. Certains d'entre eux sont déjà amorcés et figurent dans l'entente de financement. D'autres, appelés < projets non précisés >, viendront s'ajouter plus tard. Essentiellement, ce sera le Comité directeur de la Stratégie qui, grâce une vaste consultation des milieux d'affaires et d'autres, décidera quels projets supplémentaires entreront dans la Stratégie.

Quelques mots sur le nœud de la Stratégie - durant les deux premières années, on estimait prioritaire de faire valoir le soutien de la Stratégie en principe, le portant à l'attention des milieux d'affaires et les incitant à en sanctionner les objectifs. Ce travail est maintenant en grande partie terminé. C'est grâce au travail infatigable d'Hélène si nous sommes aujourd'hui en mesure de poursuivre de manière à mettre l'accent sur la réalisation des projets. À mon avis, ce nouvel accent est tout à fait conforme au souci de nos bailleurs de fonds qui est d'insister sur ce qu'on appelle parfois les réalisations attendues >.

En résumé, les trois prochaines années de la Stratégie sur le droit commercial s=annoncent passionnantes, je crois, et je les anticipe avec plaisir.

Ces propos traitent principalement de la Stratégie sur le droit commercial, œuvre de la Section du droit civil, et je n'ai pas dit grand-chose des travaux de la Section du droit pénal. Je rends hommage à la Section et à ses dirigeants du fait qu'elle prend soin d'elle-même. Elle oblige fort peu le président à prêter son aide ou à intervenir. Je tiens à remercier les dirigeants de la Section du droit pénal qui me facilitent ainsi les choses.

La dernière année a été témoin de diverses nouveautés en ce qui touche notre site Web. Ceux d'entre vous qui étaient là l'an dernier se souviendront que ce site venait tout juste d'ouvrir au public et que j'en avais fait une démonstration. Dans un numéro de COMMUNIQUÉ de cette année, j'ai fourni des statistiques sur les visites à notre site Web. Celui-ci est très populaire et la tendance vers une utilisation accrue se maintient. Nous n'avons pas cessé de l'enrichir l'an dernier. Le nombre de lois uniformes qu'on y trouve a presque doublé. Nous avons numérisé les plus anciennes et en avons fait des fichiers qui ont ensuite été corrigés pour donner de bons documents de traitement de texte (qui n'existaient pas encore), puis ils ont servi de base à une version pour site Web. Voilà donc de grandes réalisations et le travail se poursuit. Nous avons aussi doté le site Web d'une fonction de recherche qui, par un clic sur l'onglet de droite, donne un écran qui invite l'utilisateur à entrer ses paramètres de recherche de manière à retrouver sur le site Web toute donnée pertinente qui concorde.

La majorité des anciennes lois affichées sur le site Web sont en anglais seulement et la priorité est de trouver les ressources voulues pour préparer la version française de certaines des plus anciennes qui sont les plus importantes afin de les placer aussi sur le site Web.

Pour ce qui est des publications de la Conférence, il y a deux faits nouveaux. Le premier est que Tim Rattenbury a assumé la responsabilité de réviser et de colliger nos actes imprimés. Je tiens à remercier Tim en notre nom à tous d'avoir bien voulu se charger de cette tâche.

Le second fait nouveau concerne une politique sur la diffusion des publications, qui règle vraiment le problème de l'absence de politique. Le mode de traitement de nos actes imprimés n'a été déterminé que par un processus ponctuel. Il y a quelques mois, j'ai demandé au président sortant, Earl Fruchtman, de se charger de formuler des suggestions en vue d'une politique en matière de diffusion, question sur laquelle nous reviendrons au cours de la conférence.

Voilà qui conclut mon rapport à titre de président >.

Résolutions financières

Approbation des états financiers vérifiés

Sur une **PROPOSITION** présentée par Susan Amrud et appuyée par Earl Fruchtman, il est décidé **QUE** les états financiers vérifiés, pour la période financière terminée le 31 mars 2002, soient approuvés tels quels. Proposition adoptée.

Nomination d'un vérificateur

Sur une **PROPOSITION** présentée par Earl Fruchtman et appuyée par Glen Abbott, il est décidé **QUE** Maurice Joseph soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'exercice financier 2002-2003. Proposition adoptée.

Résolution sur les affaires bancaires

Sur une **PROPOSITION** présentée par Rob Finlayson et appuyée par Susan Amrud, il est décidé **QUE**, pour les montants supérieurs à 5 000 \$, le pouvoir de signature soit conféré à deux membres du Comité exécutif ou à un membre du Comité exécutif et au directeur exécutif, à titre de fonctionnaires chargés de toutes les affaires bancaires de la Conférence **et QUE**, pour les montants inférieurs à 5 000 \$, pour l'achat de CPG et de dépôts à terme ainsi que pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, et du compte de la recherche ou du compte général à celui de la Stratégie sur le droit commercial et vice versa, la signature du seul directeur exécutif suffise. Proposition adoptée.

Approbation du budget pour l'exercice financier 2002-2003

Le président soumet le budget à l'approbation de l'assemblée. Sur une **PROPOSITION** présentée par Arthur Close et appuyée par Rob Finlayson, il est décidé **QUE** le budget soit approuvé tel quel pour l'exercice financier 2002-2003. Proposition adoptée.

Comité de mise en candidature

Le président donne un bref aperçu du processus de nomination à l'intention de ceux qui participent pour la première fois à une conférence de la CHLC.

La nomination aux deux postes principaux dont les titulaires sont élus, soit vice-président et président, est assujettie aux recommandations d'un comité de mise en candidature. Selon nos Règlements, le comité de mise en candidature est coiffé par le président sortant, Earl Fruchtman. Celui-ci constitue un comité d'au moins quatre membres chargés de le conseiller. Le comité présentera son rapport à la séance plénière de clôture.

Il faudra choisir un président pour la Section du droit pénal en 2002-2003 et un autre pour la Section du droit civil en 2003-2004. En raison des exigences extrêmes qui pèsent sur le président de la Section du droit civil, nous avons adopté l'usage de le nommer un an à l'avance.

Dans le cas des sections, c'est le dernier président sortant qui coiffe le comité de mise en candidature. Les comités présenteront leurs rapports à la séance plénière de clôture.

Tour d'horizon de l'ordre du jour de la semaine

Section du droit pénal

Le président de la Section du droit pénal mentionne que, cette année, la Section a environ 34 résolutions à étudier. Elle doit en outre examiner deux documents : *Interrogatoire par un accusé qui se représente lui-même* et *L'appel interlocutoire et par une tierce partie en matière pénale*. De plus, il y aura une séance conjointe avec la Section du droit civil. Cette année, le but de cette séance est d'étudier deux documents : *Pouvoirs extra territoriaux des policiers nommés par les provinces*, de notre comité conjoint, et *Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang*.

Section du droit civil

La présidente de la Section du droit civil fait rapport de ce qui suit : la séance s'ouvre sur un rapport de la coordonnatrice nationale de la Stratégie sur le droit commercial. Elle affirme qu'Hélène Yaremko-Jarvis a, l'an dernier encore, fait des progrès immenses dans la réalisation des objectifs de la Stratégie et que nous anticipons le plaisir d'avoir de ses nouvelles. De plus, ce sera la première tâche officielle de la nouvelle présidente du Comité directeur de la Stratégie sur le droit commercial, Jennifer Babe. Elle profite de l'occasion pour remercier Jennifer publiquement d'avoir accepté de jouer ce rôle et pour lui souhaiter la bienvenue à ce titre.

La Section recevra de brèves notes faisant le point sur les progrès en vue de mettre la dernière main à quatre lois uniformes : *Loi uniforme sur les biens incorporels non réclamés*, *Exécution des jugements étrangers*, *Transfert de titres de placement* et *Modifications à la Loi uniforme sur les testaments*.

La Section recevra des rapports d'étape sur plusieurs projets : *Sûretés sous le régime de la propriété intellectuelle*, *Compétence judiciaire et protection des consommateurs dans le domaine du commerce électronique*, *la Réforme du droit Canadien des transactions garanties*, dont *Sûreté sous le régime de la Loi sur les banques*, *Exécution civile des jugements*, *Modifications à la Loi uniforme sur les statistiques de l'état civil*, *Modifications à l'article 347 du Code criminel* et *Loi uniforme sur les franchises*.

La Section recevra en outre nos rapports annuels sur le *Droit international privé* de Justice Canada et sur les travaux de la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws, par les soins de son président, King Burnett.

Comme l'a mentionné Rob Finlayson, la Section se réunira avec la Section du droit pénal en matinée de mercredi afin de discuter de deux questions : *Pouvoirs extra territoriaux des policiers nommés par les provinces* et *Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang*. Et enfin, la Section recevra le rapport intitulé *Le rôle de la Conférence pour l'harmonisation des lois en matière de droit autochtone*.

Politique de la CHLC sur les publications

Le président demande à Earl Fruchtman un rapport sur l'élaboration d'une politique de la CHLC sur les publications. Earl donne un aperçu du contenu des actes annuels et de la liste de distribution. Environ 300 copies sont publiées chaque année et distribuées un peu partout dans le monde, surtout au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Angleterre, en Australie et dans certains pays d'Afrique. Elles vont à des particuliers et à des fonctionnaires ainsi qu'aux bibliothèques gouvernementales, aux organismes de réforme du droit, aux barreaux, aux bibliothèques affiliées à

des tribunaux, aux bibliothèques universitaires dont celles des facultés de droit, aux bibliothèques scolaires, à divers organismes liés au droit et aux délégués des conférences annuelles.

La Conférence n'a pas de politique officielle en matière de diffusion. Certains destinataires paient le prix fixé pour les actes que d'autres reçoivent à titre gracieux, ce qui est le cas de la grande majorité. Les actes occasionnent donc une dépense à la Conférence.

Grâce en partie au site Web nouveau et amélioré, la CHLC a maintenant un autre moyen de veiller à ce que les particuliers aient accès à l'information sur la Conférence et sur ses travaux. Bien sûr, tout ce qui a été fait jusqu'ici n'est pas sur le site Web. Il faut en tenir compte. Le Comité veut en outre avoir droit de regard sur toute dépense non nécessaire qui pourrait lui échoir. Entre autres, tout montant d'argent que permettrait de libérer la rationalisation de la diffusion des actes pourrait servir à ajouter au site Web des documents anciens.

Dans cette optique, le Comité a entrepris d'examiner les voies possibles pour élaborer une politique sur les publications, y compris la solution extrême de cesser simplement de publier les actes annuels ou de continuer à les publier en faisant payer les destinataires. Une autre possibilité serait essentiellement de poursuivre la diffusion gratuite, mais d'examiner de près qui reçoit les exemplaires gratuits et d'essayer de revoir et de rationaliser la liste.

Le président affirme que ce sont là les solutions envisagées et qu'il en discutera au cours de la semaine avec les représentants des gouvernements et leur demandera ce qu'ils en pensent. D'autres consultations auront aussi lieu. Il a ajouté que ceux qui ont des idées ou des suggestions au sujet de la politique en matière de distribution peuvent en faire part au représentant de leur gouvernement avant la réunion de mardi ou, sinon, s'adresser directement à lui.

Le président remercie Earl Fruchtman de son rapport.

Questions diverses

Remerciements

Jennifer Babe fait état de l'excellent travail et de l'apport important de Ken Morlock à la Stratégie sur le droit commercial au cours des deux dernières années.

Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.